

Ordre du jour :

- **Marché d'éclairage public**
- **Convention Territoire d'Energie - Extension réseau électrique Permis de Construire M. Ghinozzi**
- **ONF application du régime forestier**
- **Convention SAFER**
- **Questions diverses**

Membres présents :

- Robert PAUCHON Maire
- Georges ALLEMAND 1^{er} adjoint
- Amandine ARNAUD 2^{ème} adjointe
- Joëlle IMBERT
- Michel PONS

Membres excusés :

- Vincent BUMAT
- Dorine TESSA
- Antoine LEMAGADURE

La séance débute à 18h10.

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 5.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande de rajouter un point concernant une convention avec le CAUE pour nous accompagner dans les études amont sur l'aménagement du terrain communal aux Gallices. Demande acceptée.

Madame Amandine ARNAUD est désignée secrétaire de séance.

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 03 octobre 2023

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 03 octobre 2023.

Le PV est adopté à l'unanimité des élus :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

Point 2 : Marché d'éclairage public

Monsieur Georges Allemand rappelle l'historique du projet. Après une enquête auprès de la population l'an dernier, une consultation a été lancée pour une réalisation avant la fin d'année de ce projet.

Les sociétés ETEC et Azur travaux ont répondu à l'appel d'offre, et la société ETEC est retenue avec une meilleure offre que ce soit sur l'axe financier comme technique. Le marché est attribué pour un montant de 18.125€ HT soit 21.750€ TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

Point 3 : Convention Territoire d'Énergie Extension Réseau électrique Permis de construire M.GHINOZZI

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité avait pour obligation de prendre à sa charge une quote part des travaux d'extension du réseau d'électricité sur les parcelles constructibles. Cela n'est plus le cas depuis septembre 2023.

M. Ghinozzi ayant déposé son permis avant cette date, la mairie se doit de réaliser les travaux d'extension du réseau pour un montant de 4629€ HT.

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

Point 4 : ONF Application régime forestier

Une convention existe pour le suivi et l'aménagement des forêts avec l'ONF . Celle ci arrive à échéance en 2024, et sera renouvelée pour les vingt prochaines années. L'objectif est de gérer durablement la forêt afin que le couvert boisé soit préservé pour le futur ?

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

Point 5 : Convention SAFER

La SAFER transmet des informations du marché foncier du territoire de la commune, dans le cadre de l'obligation légale d'information des Maires La convention actuelle est à renouveler, et permettra à la commune :

- De disposer d'un outil de veille foncière active

- D'utiliser un outil de type portail cartographique « Vigifoncier »
- De bénéficier d'une expertise en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) et d'exercice du droit de préemption

Un référent est à désigner pour la commune. Mr Georges Allemand sera le référent élu, Patrick Cavaglieri le référent administratif.

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

Point 6 : Conventonnement CAUE pour un projet aux Gallices

Suite à la préemption du terrain aux Gallices, en vue d'y bâtir d'un hangar communal dans un 1^{er} temps, et de réfléchir à l'utilisation d'autres infrastructures à créer en fonction des contraintes et des besoins d'intérêt général. Pour cela, une rencontre a eu lieu avec le CAUE, et cet organisme nous propose une convention pour préparer une étude. La prestation sera d'une durée de 9 jours étalée sur 9 mois pour un coût de 2925€ pour la Commune.

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

Point 7 : Questions diverses

- 11 novembre : Le rassemblement aura lieu à 10h30 devant le monument aux morts. Un bataillon du 4^{ème} RC sera présente, ainsi que Mr Jullien Guy pour porter le drapeau. Un verre de l'amitié sera servi après la cérémonie.
- Eau de Céüse fortement polluée suite aux fortes pluies. Des bouteilles d'eau ont été distribuées aux hameaux concernés .
- Fête de Noël Dimanche 17 décembre . Une après midi « Contes » sera proposée aux familles et aux enfants Manteyard dès 15h30. S'en suivra un goûter offert par la municipalité.
- Départ à la retraite de Sylvie Pauchon, secrétaire de Mairie: Un premier évènement aura lieu avant la fin d'année en comité restreint, une fête sera organisée avec les concitoyens aux beaux jours autour du four.
- Logement communal du Serre disponible au 1^{er} janvier 2024

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h.

